

## Benzyl alcohol

80708-1L

Version 1.1

Date de révision  
14.05.2017

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Benzyl alcohol  
FDS-nombre : 000000020205  
Type de produit : Substance  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.  
Nom Chimique : alcool benzylique  
No.-Index : 603-057-00-5  
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119492630-38

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire  
Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne  
Téléphone : (49) 5137-999 0  
Téléfax : (49) 5137-999 123  
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: PMTEU Product Stewardship:  
SafetyDataSheet@Honeywell.com  
Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1 basé

## Benzyl alcohol

80708-1L

Version 1.1

Date de révision  
14.05.2017

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
Toxicité aiguë Catégorie 4 - Inhalation  
H332 Nocif par inhalation.  
Irritation oculaire Catégorie 2  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

|                         |   |  |   |
|-------------------------|---|--|---|
| Pictogrammes de danger  | : |              |   |
| Mention d'avertissement | : | Attention  |   |
| Mentions de danger      | : | H302 + H332<br>H319  | Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation<br>Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| Conseils de prudence    | : | P260<br>P280<br>P284<br>P301 + P330 + P331<br>P304 + P340<br>P305 + P351 + P338<br>P308 + P313 | Ne pas respirer les poussières/ fumées/<br>gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.<br>Porter des gants/vêtements de<br>protection/ équipement de protection<br>des yeux/du visage.<br>Porter un équipement de protection<br>respiratoire.<br>EN CAS D'INGESTION: rincer la<br>bouche. NE PAS faire vomir.<br>EN CAS D'INHALATION: Transporter la<br>victime à l'extérieur et la maintenir au<br>repos dans une position où elle peut<br>confortablement respirer.<br>EN CAS DE CONTACT AVEC LES<br>YEUX: rincer avec précaution à l'eau<br>pendant plusieurs minutes. Enlever les<br>lentilles de contact si la victime en porte<br>et si elles peuvent être facilement<br>enlevées. Continuer à rincer.<br>EN CAS d'exposition prouvée ou<br>suspectée: consulter un médecin. |

## Benzyl alcohol

80708-1L

Version 1.1

Date de révision  
14.05.2017

### 2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

| Nom Chimique      | No.-CAS<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'Enregistrement<br>REACH<br>No.-CE | Classification 1272/2008                                       | Concentration | Remarques |
|-------------------|---|--|---------------|-----------|
| alcool benzylique | 100-51-6<br>603-057-00-5<br>01-21 19492630-38<br>202-859-9            | Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 4; H332<br>Eye Irrit. 2; H319 | <= 100 %      | 1*        |

1\* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

### 3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### *Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

#### *Inhalation:*

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Appeler immédiatement un médecin.

#### *Contact avec la peau:*

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### *Contact avec les yeux:*

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

#### *Ingestion:*

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

## Benzyl alcohol

80708-1L

Version 1.1

Date de révision  
14.05.2017

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Benzyl alcohol

80708-1L

Version 1.1

Date de révision  
14.05.2017

Enlever avec un absorbant inerte.  
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

*Mesures d'hygiène:*

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Valeurs DNEL/PNEC

| Composant         | End-use / Impact                          | Durée d'exposition | Valeur       | Voies d'exposition | Remarks |
|-------------------|---|--------------------|--------------|--------------------|---------|
| alcool benzylique | Consommateurs / Aigu - effets systémiques |                    | 25mg/kg bw/d | Ingestion          |         |

**Benzyl alcohol**

80708-1L

Version 1.1

Date de révision  
14.05.2017

|                   |   |  |                |                      |  |
|-------------------|---|--|----------------|----------------------|--|
| alcool benzylique | Consommateurs / Long terme - effets systémiques |  | 5mg/kg bw/d    | Ingestion            |  |
| alcool benzylique | Travailleurs / Aigu - effets systémiques        |  | 450 mg/m3      | Inhalation           |  |
| alcool benzylique | Travailleurs / Long terme - effets systémiques  |  | 90 mg/m3       | Inhalation           |  |
| alcool benzylique | Consommateurs / Aigu - effets systémiques       |  | 95,5 mg/m3     | Inhalation           |  |
| alcool benzylique | Consommateurs / Long terme - effets systémiques |  | 19,1 mg/m3     | Inhalation           |  |
| alcool benzylique | Travailleurs / Aigu - effets systémiques        |  | 47mg/kg bw/d   | Contact avec la peau |  |
| alcool benzylique | Travailleurs / Long terme - effets systémiques  |  | 9,5mg/kg bw/d  | Contact avec la peau |  |
| alcool benzylique | Consommateurs / Aigu - effets systémiques       |  | 28,5mg/kg bw/d | Contact avec la peau |  |
| alcool benzylique | Consommateurs / Aigu - effets systémiques       |  | 5,7mg/kg bw/d  | Contact avec la peau |  |

| Composant         | Compartiment de l'environnement / Valeur      | Remarques |
|-------------------|---|-----------|
| alcool benzylique | Sol: 0,456 mg/kg ww                           |           |
| alcool benzylique | Station de traitement des eaux usées: 39 mg/l |           |
| alcool benzylique | Sédiment: 5,27 mg/kg ww                       |           |
| alcool benzylique | Sédiment marin: 0,527 mg/kg ww                |           |
| alcool benzylique | Eau de mer: 0,1 mg/l                          |           |

## Benzyl alcohol

80708-1L

Version 1.1

Date de révision  
14.05.2017

alcool benzylique

Eau douce: 1 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374; godillots protecteurs EN-ISO 20345.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

#### Équipement de protection individuelle

##### *Protection respiratoire:*

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

##### *Protection des mains:*

Matière des gants: caoutchouc butyle

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

##### *Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

##### *Protection de la peau et du corps:*

Vêtement de protection

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## Benzyl alcohol

80708-1L

Version 1.1

Date de révision  
14.05.2017

|   |   |   |
|---|---|---|
| Forme                                     | : | liquide                                   |
| Couleur                                   | : | incolore                                  |
| Odeur                                     | : | faible<br>aromatique                      |
| poids moléculaire                         | : | 108,14 g/mol                              |
| Point/intervalle de fusion                | : | -15,4 °C                                  |
| Point/intervalle d'ébullition             | : | 205,3 °C<br>à 1.013 hPa                   |
| Point d'éclair                            | : | env. 100,4 °C<br>Méthode: coupelle fermée |
| Température<br>d'inflammation             | : | 436 °C                                    |
| Limite d'explosivité,<br>inférieure       | : | 1,3 % (v)                                 |
| Limite d'explosivité,<br>supérieure       | : | 13 % (v)                                  |
| Pression de vapeur                        | : | 0,07 hPa<br>à 20 °C                       |
| Pression de vapeur                        | : | 0,13 hPa<br>à 25 °C                       |
| Densité                                   | : | 1,045 g/cm <sup>3</sup><br>à 20 °C        |
| Viscosité, dynamique                      | : | 5,84 mPa.s<br>à 20 °C                     |
| pH  | : | donnée non disponible                     |
| Hydrosolubilité                           | : | 40 g/l<br>à 20 °C                         |
| Coefficient de partage: n-<br>octanol/eau | : | log Pow 1,05                              |

### 9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

## Benzyl alcohol

80708-1L

Version 1.1

Date de révision  
14.05.2017

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

#### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

#### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 1.620 mg/kg

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

donnée non disponible

*Toxicité aiguë par inhalation:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Irritation de la peau:*

Espèce: Lapin

Résultat: Non irritant

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

*Irritation des yeux:*

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

## Benzyl alcohol

80708-1L

Version 1.1

Date de révision

14.05.2017

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Toxicité à dose répétée:*

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

NOAEL 400 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 451

*Cancérogénicité:*

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Mutagénicité sur les cellules germinales:*

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Danger par aspiration:*

donnée non disponible

*Autres informations:*

Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*

CL50

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Valeur: 460 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

*Toxicité des plantes aquatiques:*

CE50

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Valeur: 700 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

CE50

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 230 mg/l

## Benzyl alcohol

80708-1L

Version 1.1

Date de révision  
14.05.2017

Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

*Toxicité chronique des invertébrés aquatiques:*

NOEC

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 51 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### 12.2. Persistance et dégradabilité

*Biodégradabilité:*

Biodégradation: 92 - 96 %

Durée d'exposition: 14 jr

Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

*Biodégradabilité:*

Biodégradation: 95 - 97 %

Durée d'exposition: 21 jr

Résultat: Facilement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation ( $\log P_{ow} \leq 4$ ).

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

Une bioaccumulation est peu probable.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

## Benzyl alcohol

80708-1L

Version 1.1

Date de révision  
14.05.2017

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### ADR/RID

Marchandise non dangereuse

#### IATA

UN Numéro : 3334  
Description des marchandises : Aviation regulated liquid, n.o.s.  
(Benzyl alcohol)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes de danger : 9

#### IMDG

Marchandise non dangereuse

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Centre de contrôle de poison

| Pays               | Numéro de téléphone          |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche           | +4314064343                  |
| Belgique           | 070 245245                   |
| Bulgarie           | (+35929154233                |
| Croatie            | (+3851)23-48-342             |
| Chypre             | n'est disponible             |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark           | 82121212                     |
| Estonie            | 16662; (+372)6269390         |
| Finlande           | 9471977                      |
| France             | +33(0)145425959              |

| Pays          | Numéro de téléphone         |
|---------------|-----------------------------|
| Lettonie      | +37167042473                |
| Liechtenstein | n'est disponible            |
| Lituanie      | +370532362052               |
| Luxembourg    | 070245245; (+352)80002-5500 |
| Malta         | n'est disponible            |
| Pays-Bas      | 030-2748888                 |
| Norvège       | 22591300                    |
| Pologne       | n'est disponible            |
| Portugal      | 808250143                   |
| Roumanie      | n'est disponible            |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Honeywell

Riedel-de Haën™

## Benzyl alcohol

80708-1L

Version 1.1

Date de révision

14.05.2017

|           |                        |                  |   |
|-----------|------------------------|------------------|---|
| Grèce     | n'est disponible       | Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166                           |
| Hongrie   | (+36-80)201-199        | Slovénie         | n'est disponible                            |
| Islande   | 5432222                | Espagne          | +34915620420                                |
| Irlande   | +353(1)8092166         | Suède            | 112 (begär<br>Giftinformation);+46104566786 |
| Italie    | n'est disponible       | Royaume Uni      | n'est disponible                            |
| Allemagne | Berlin : 030/19240     |                  |   |
|           | Bonn : 0228/19240      |                  |   |
|           | Erfurt : 0361/730730   |                  |   |
|           | Fribourg : 0761/19240  |                  |   |
|           | Göttingen : 0551/19240 |                  |   |
|           | Homburg : 06841/19240  |                  |   |
|           | Mainz : 06131/19240    |                  |   |
|           | Munich : 089/19240     |                  |   |

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances  
(LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Toxic Chemical Control Law (TCCL) List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## Benzyl alcohol

80708-1L

Version 1.1

Date de révision  
14.05.2017

---

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

#### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

---